



ARRETE DU MAIRE

Numéro : 018/2026

Nomenclature « Actes » :
5 Institutions et vie politique
54 Délégations de fonctions

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION
ET DE SIGNATURE A MADAME NADEGE
ABARO CINQUIÈME ADJOINTE.**

Le Maire de BOUSSOIS,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

Vu la délibération n°013/2026 du Conseil Municipal du 29 Mars 2026, fixant à 6 le nombre d'Adjoint au Maire,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal de la ville de Boussois en date du 29 Mars 2026 constatant l'élection de **Madame Nadège ABARO**, en qualité de cinquième adjointe au maire ;

Considérant que l'ampleur et la diversité des questions ressortissant de l'administration municipale rendent nécessaire une collaboration active et permanente des Adjoints.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame **Nadège ABARO**, 5^{ème} adjointe est chargée des Seniors et Grand âge, Centre Communal d'Action Sociale.

ARTICLE 2 : A ce titre, Madame **Nadège ABARO**, pourra signer les actes suivants :

- Les courriers, documents, contrats et arrêtés, les engagements et les liquidations de dépenses, les liquidations de recettes, ainsi que les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et les contrats, conventions et autres documents qui y sont joints, relatifs aux fonctions déléguées ;
- Toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la Liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charges financière ;
- La délivrance des ampliations et expéditions du registre des délibérations et du registre des arrêtés municipaux.

ARTICLE 3 : La signature par Madame **Nadège ABARO** des pièces et actes cités à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « **par délégation du Maire** ».

ARTICLE 4 : Le présent arrêté prend effet à compter du 29 mars 2026 après l'élection et l'installation des adjoints.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis à :

- Madame **Nadège ABARO**,
- Transmis à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe,
- Transmis à Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable d'Avesnes sur Helpe

Fait à BOUSSOIS, le Dimanche 29 Mars 2026,

Le Maire,



Didier CORBEAUX

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Boussois - Mairie
Utilisateur : UT_215901042 UT_215901042

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A0182026
Objet :	ARRETE 018/2026 : PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MADAME NADEGE ABARO CINQUIÈME ADJOINTE.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-29 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	059-215901042-20260329-A0182026-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901042-20260329-A0182026-AR-1-1_0.xml	text/xml	924 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : 0182026.pdf Nom métier : 99_AR-059-215901042-20260329-A0182026-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	390.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	30 mars 2026 à 16h19min48s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	30 mars 2026 à 16h19min53s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur BRUNO SPILMONT
En attente de transmission	30 mars 2026 à 16h19min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2026 à 16h19min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 mars 2026 à 16h20min07s	Reçu par le MI le 2026-03-30